

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le 23 avril 2021 à 8 h par vidéoconférence, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

QUE conformément aux dispositions des arrêtés ministériels, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure 2021-05, sera soumise à une procédure de consultation écrite **de minimum quinze (15) jours** à partir de la publication du présent avis. Cette consultation écrite se termina le **22 avril 2021** à 17 h.

DEMANDE 2021-05

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2021-05 : Lot # 6 359 290 du Cadastre du Québec – visant l'acceptation de la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage intégré ayant une marge avant de 7.82 mètres.

La demande de dérogation mineure vise le lot # 6 359 290 du Cadastre du Québec. Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires par écrit :

Par écrit à l'adresse suivante :

Me Julie Paradis, Responsable du greffe
Municipalité de Saint-Polycarpe
1263, Chemin Élie-Auclair
Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0

Par courriel à l'adresse suivante :

jparadis@stpolicarpe.ca

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 7^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un.

Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe et responsable
du greffe

Pour toute information :
450 265-3777 # 227
urbaniste@stpolicarpe.ca